

## TRANSPORT DE BOIS



Vous prévoyez de transporter du bois rond sur les routes du Var.

Le Département du Var vous propose plusieurs moyens pour organiser ce transport dans de bonnes conditions et dans le respect des réglementations, via le site internet : [www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds](http://www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds), qui offre :

➤ **une information ciblée sur :**

- les **735 kms d'itinéraires routiers "bois ronds"**, accessibles aux poids lourds chargés en bois jusqu'à 57 t (en fonction du nombre d'essieux - article R433-9 à R433-16 du code de la route)

Sur ces routes, une dérogation permanente (par rapport au poids maximal admis de 44 t) a été attribuée pour le transport de bois.

- les **contraintes** rencontrées sur les routes départementales, telles que limitations de tonnage ou gabarit, travaux sur la chaussée, fermeture de route...

- les coordonnées des **gestionnaires des pistes à usage DFCI**, afin de prévoir l'utilisation d'une piste DFCI pour l'exploitation forestière dans le respect de sa vocation de Défense des Forêts contre l'Incendie (prise de contact avec le gestionnaire pour le planning, pour l'état de rendu de la piste, etc...)

➤ **un accès aux demandes d'autorisation temporaire :**

- sur les routes non classées itinéraires bois ronds, des **autorisations temporaires** de transport hors norme\* de bois peuvent être demandées au Département, qui les étudiera au cas par cas.

hors norme\* : aux gabarits et/ou poids ne respectant pas les règles en vigueur localement

Les demandes doivent être faites 2 mois avant la période prévue pour le transport, via un formulaire à remplir en ligne sur [www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds](http://www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds). Les demandes peuvent concerner les voiries communales et départementales.

Dans certains cas, des itinéraires alternatifs, plus adaptés, pourront vous être proposés.

En cas d'acceptation, des **panneaux signalétiques** peuvent être mis à disposition des demandeurs afin d'assurer une plus grande sécurité sur le parcours.

Vous trouverez aussi sur le site internet [www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds](http://www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds),

➤ **des documents ressources :**

- l'arrêté préfectoral du 20 mars 2018 définissant les itinéraires de transport du bois rond sur le département du Var,
- des modèles de documents permettant d'établir l'état des lieux d'une desserte en forêt,
- des fiches techniques en lien avec l'utilisation des pistes DFCI (démarche de concertation, préconisations techniques pour l'utilisation de pistes DFCI...).

L'ensemble de ces actions intervient au titre du schéma d'accès à la ressource forestière, dont le Département a la responsabilité.

Ces démarches sont destinées à favoriser une meilleure organisation du transport de bois sur le département du Var avec pour objectifs :

- l'amélioration de la sécurité des transporteurs et des autres usagers de la route,
- le maintien en état des voiries,
- la prise en compte des besoins en matière de transport de bois dans les aménagements futurs du réseau,
- une répartition de la mobilisation des bois sur les massifs forestiers du département.

**Contacts :** Département du Var

**Direction des Infrastructures et de la Mobilité**

Sandrine MASCLES-BOUDOT

Chef de la Cellule Viabilité et Gestion des Risques

Mail : [aure83@var.fr](mailto:aure83@var.fr)

**Direction des Espaces Naturels, Forestiers et Agricoles**

Fabienne TANCHAUD

Chargée de mission Filière Bois

Mail : [ftanraud@var.fr](mailto:ftanraud@var.fr)